

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 222 Rectificatif à l'arrêté n° 222 du 26 février 1948

n° 222

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date de publication
10 avril 1948

Date du numéro
30 avril 1948

TEXTE INTÉGRAL

A l'arrêté n° 222 du 26 février 1948 portant prorogation de la suspension des droits de douane sur les marchandises d'origine étrangère en Côte française des Somalis, Au lieu de :« Vu la loi du 30 janvier 1941 ». Lire :« Vu la loi du 16 mars 1941 ». (Le reste sans changement.)

Le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**